

MIS À JOUR LE 08/09/2025

Simplifiées »

Appel à candidatures

Appel à candidatures pour participer à la phase pilote e-notice

Cet appel à candidatures est arrivé à échéance et est désormais clôturé.

Dans le cadre du projet de dématérialisation des notices et de renforcement de l'information destinée aux patients, nous avons lancé un appel à candidatures pour les industriels qui souhaitent participer à cette phase pilote.

Les laboratoires (titulaires ou exploitants d'AMM) étaient invités à répondre à l'appel à candidatures avant le 30 novembre 2024. Retrouvez ci-dessous la liste des médicaments retenus pour la phase pilote e-notice.

Les candidats doivent respecter les cahiers des charges ci-dessous.

À l'hôpital, les laboratoires devront notamment supprimer les notices papier pour l'ensemble des médicaments, hors exception listée.

En ville et pour une liste définie de médicaments, les laboratoires apposeront un « QR code » sur la boîte (en complément de la notice papier et renvoyant vers sa version dématérialisée sur la base de donnée publique des médicaments) et seront tenus de réaliser des vidéos pour promouvoir le bon usage de ces spécialités. Les notices et les vidéos préalablement validées par l'ANSM seront accessibles via un nouvel onglet « bon usage » sur la BDPM.

Consultez la liste des médicaments retenus pour l'expérimentation e-notice hôpital	
Consultez la liste des médicaments retenus pour l'expérimentation e-notice ville	
Consultez les questions-réponses liées à la phase pilote e-notice	
Consultez les modalités de candidatures et les cahiers des charges :	
Accédez aux modalités de candidature	
Téléchargez le cahier des charges de l'appel à candidatures	
Téléchargez le cahier des charges général des vidéos de bon usage	
Téléchargez la notice pour le dépôt des demandes de validation des vidéos e-notice via l'application « Démarc	hes

Consultez également notre dossier dédié

